



PEB Échanges, Programme pour la construction et
l'équipement de l'éducation 2008/01

Modernisation
des établissements
secondaires au Portugal

Teresa V. Heitor

<https://dx.doi.org/10.1787/245537770711>

Modernisation des établissements secondaires au Portugal

Par Teresa V. Heitor, Parque Escolar, Portugal

En mars 2007, le gouvernement portugais a annoncé un plan ambitieux de modernisation des établissements d'enseignement secondaire visant à améliorer la qualité et l'utilité des équipements d'enseignement et d'apprentissage, tout en remplaçant les établissements scolaires au centre de la collectivité, dont ils font partie intégrante.

CONTEXTE

Le Portugal compte 477 établissements d'enseignement secondaire publics. Certains datent de la fin du XIX^e siècle, mais la majorité d'entre eux ont été construits après 1970, époque correspondant à l'expansion du réseau scolaire et à l'allongement de la scolarité obligatoire. Les types de bâtiments, leurs caractéristiques architecturales et leur qualité sont loin d'être homogènes.

Une évaluation des bâtiments scolaires a révélé que ceux-ci nécessitaient des travaux de rénovation et/ou des réparations, de même que des améliorations de leurs systèmes de fonctionnement. Globalement, les équipements souffrent de malfaçons, de dégradations matérielles et d'une obsolescence fonctionnelle qui nuisent à leur confort environnemental, à leur utilité et à leur image. Les bâtiments sont délabrés, par suite de leur dégradation naturelle et de l'absence de programmes suivis d'entretien. Ils sont aussi devenus moins fonctionnels pour plusieurs raisons, notamment les changements d'utilisation dont ils ont fait l'objet depuis leur construction, l'évolution des programmes et des méthodes d'enseignement, ainsi que le recours accru aux technologies de l'information et des communications (TIC). Il faut désormais que les équipements puissent être utilisés de façon plus rationnelle et soient adaptés aux besoins modernes, associant notamment enseignement scolaire et formation professionnelle.

LE PROGRAMME DE MODERNISATION

Le programme de modernisation portugais prévoit l'apport d'améliorations à 330 bâtiments scolaires publics d'ici 2015, pour un investissement total de 940 million EUR, dont 60 % seront financés par l'Union européenne (UE), l'administration centrale et les administrations locales. Le financement des 40 % restants sera assuré par les banques (à hauteur de 25 %) et par la constitution d'un capital et la mise en place d'activités lucratives (15 %).

« Parque Escolar, E.P.E. » est l'organisme public chargé de planifier, de gérer, de mettre sur pied et d'exécuter le programme de modernisation. Il a été créé spécialement à cet effet et jouit d'une autonomie administrative et financière.

Le programme vise à améliorer la qualité des équipements éducatifs, en utilisant au mieux les fonds disponibles et en perturbant le moins possible le déroulement des activités scolaires.

Les améliorations sont programmées en fonction du niveau de délabrement des bâtiments et des besoins en locaux supplémentaires pour les élèves. La nécessité de gérer au mieux les fonds de l'UE et de répartir de façon équilibrée les travaux dans l'ensemble des régions est également prise en considération.

Les crédits alloués au titre des améliorations sont subordonnés à une évaluation de la fonctionnalité, de l'adéquation, de l'état et de la flexibilité des bâtiments, ainsi qu'à la possibilité offerte à la population locale de les utiliser en dehors des heures de cours. Les bâtiments à caractère historique bénéficient d'une attention particulière, car ils nécessitent des investissements plus importants au titre de travaux spécialisés de conservation et de restauration visant à protéger leur intégrité architecturale.

La plupart des travaux seront exécutés dans le cadre du fonctionnement normal des établissements et nécessiteront donc de veiller à la sécurité et au confort de la communauté scolaire. Afin d'exploiter au maximum les vacances d'été, les travaux débiteront à la fin d'une année scolaire et s'achèveront environ 12 mois plus tard, au début de l'année scolaire suivante.

Le programme prévoit les travaux suivants : réagencement des équipements existants grâce à une reconfiguration des espaces ; récupération et remise en état des espaces inadaptés ; amélioration de l'habitabilité, de la sécurité et de l'accessibilité des locaux ; suppression des espaces qui ne présentent pas une qualité suffisante ; remplacement des installations et éléments sanitaires, mécaniques et électriques qui ne fonctionnent plus correctement. De nouveaux espaces de documentation scolaire et non scolaire seront aménagés dans le but d'accroître la diversité des moyens didactiques et des espaces de travail seront créés pour le personnel enseignant. Des efforts particuliers seront mis en œuvre afin d'apporter des améliorations aux bibliothèques/salles d'informatique, aux équipements scientifiques, aux locaux affectés à la formation professionnelle et aux installations sportives.

De nouvelles normes visant à assurer une qualité optimale des infrastructures ont été élaborées aux fins du programme et servent de base à la mise en œuvre, dans l'ensemble du système scolaire, de conditions adéquates, équitables et comparables à celles existant au sein de l'UE. L'objectif est de mettre au point des solutions novatrices face aux nouveaux paradigmes éducatif et environnemental, en tenant compte des paramètres suivants : programmes d'enseignement, fonctionnalité, motivation, reproductibilité et viabilité. Les bâtiments devraient offrir :

- Des **espaces attrayants** qui favorisent le bien-être, permettent une bonne pratique pédagogique, assurent un accès à l'information et facilitent le travail des enseignants en dehors des salles de classe.
- Des **espaces flexibles** qui puissent être transformés rapidement et à peu de frais en fonction des modifications des programmes d'études, de l'évolution de la théorie et de la pratique pédagogiques, des besoins de la communauté scolaire et du développement rapide des TIC.
- Des **espaces multifonctionnels** se prêtant à de nombreuses utilisations diverses par la communauté scolaire.
- Des **espaces sûrs, accessibles et adaptés à tous** qui offrent aux utilisateurs un environnement sain et qui puissent accueillir les personnes à mobilité réduite et les élèves ayant des besoins éducatifs particuliers.
- Des **solutions durables et respectueuses de l'environnement** de façon à réduire la consommation d'énergie ainsi que les frais de gestion et de maintenance.

Le programme adopte une approche participative de la planification et de la conception des locaux faisant intervenir des spécialistes de la conception, des enseignants et des utilisateurs des établissements scolaires dans le cadre d'un processus de collaboration fondé sur la compréhension et la négociation.

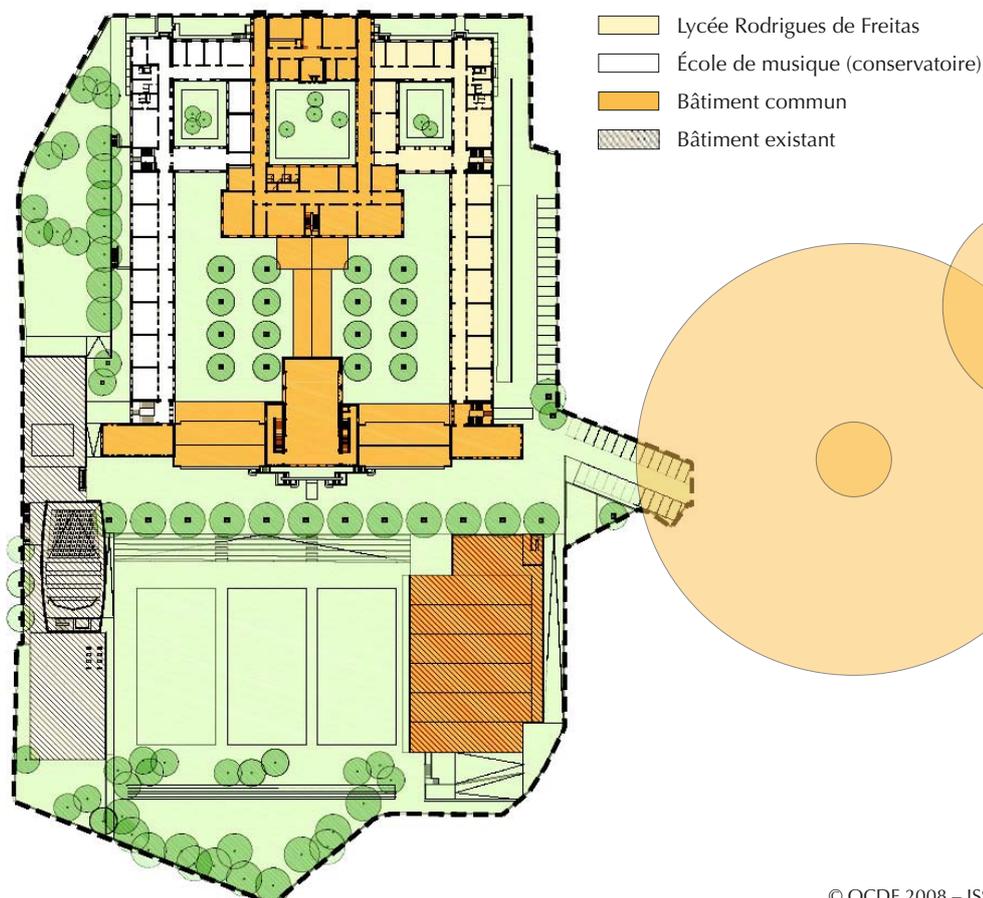
Une fois qu'un établissement est intégré dans le programme, il est demandé à son conseil d'administration d'élaborer un plan stratégique déterminant l'ordre de priorité des travaux nécessaires pour résoudre les problèmes existants et assurer au bâtiment le meilleur fonctionnement possible à l'avenir. Des observations recueillies auprès des utilisateurs de l'établissement lors d'entretiens et de visites sur place, ainsi que des enquêtes techniques visant à évaluer l'état et l'adéquation matériels et environnementaux des équipements, complètent ces informations. Des projets sont ensuite présentés à la communauté scolaire et examinés avec elle.

Des travaux ont débuté en juillet 2007 dans quatre établissements situés dans les villes de Lisbonne et de Porto et devraient s'achever au début de l'année scolaire 2008/09 ; des travaux seront également entrepris dans 26 autres établissements à compter d'août 2008. Les quatre projets pilotes mis en œuvre permettront de tester et d'évaluer les stratégies de planification et les procédures appliquées dans le cadre du programme ainsi que les principes régissant la conception des travaux.

PROJETS PILOTES

Lycée Rodrigues de Freitas

Construit entre 1929 et 1935, et légèrement agrandi au cours des décennies suivantes, ce bâtiment est reconnu pour la valeur historique qu'il présente. D'une superficie de 20 000 m², l'établissement propose un programme d'enseignement secondaire normal et peut accueillir 1 500 élèves âgés de 10 à 17 ans.



Faute d'entretien, certaines parties du bâtiment présentent d'importantes dégradations et ne peuvent être utilisées comme elles le devraient. Les équipements scientifiques, les installations sportives et les zones de services sont en grande partie vétustes. Les espaces extérieurs sont peu agréables, ce qui donne une image négative de l'établissement aux habitants du quartier. Les améliorations planifiées permettront d'intégrer un enseignement musical préparatoire et de niveau intermédiaire (conservatoire) aux programmes d'enseignement normaux des deuxième et troisième cycles de l'enseignement obligatoire et du deuxième cycle de l'enseignement secondaire, qui s'adressent aux élèves âgés de 10 à 18 ans. La totalité des espaces intérieurs de l'établissement sera réorganisée et un nouveau bâtiment hébergera un auditorium ainsi que des locaux spécialisés pour l'école de musique et un gymnase.

Lycée Soares dos Reis

On se trouve face à un exemple de conversion réussie d'un ancien établissement d'enseignement technique en établissement secondaire professionnel orienté vers l'enseignement artistique et assurant un accès à l'enseignement supérieur. Cet établissement, en cours de rénovation, a ouvert en 1968 et dispensait initialement à des élèves de 10 à 17 ans une formation commerciale les préparant à entrer sur le marché du travail. Il est formé de deux bâtiments reliés par un passage couvert. Le bâtiment principal, qui compte trois étages, comporte des espaces d'enseignement communs et des classes indépendantes en enfilade situées de part et d'autre de couloirs. Le réfectoire et les installations sportives sont installés dans une deuxième structure à l'arrière du terrain. Les bâtiments sont en bon état, malgré une certaine détérioration du revêtement extérieur, mais les installations mécaniques et électriques sont vétustes. Les espaces intérieurs seront complètement reconfigurés en tenant compte des besoins liés aux programmes d'enseignement artistique et une nouvelle aile, abritant des studios, des ateliers et d'autres espaces spécialisés, sera construite.

4



École secondaire Dom Dinis

Le projet envisagé dans ce cas vise à moderniser un établissement modulaire formé de plusieurs pavillons, ouvert en 1972 et proposant à cette date un programme d'enseignement secondaire normal à 1 000 élèves âgés de 12 à 17 ans (ce type de bâtiment a été reproduit dans l'ensemble du pays au cours des années 70). Les travaux prévus permettront d'associer formation professionnelle et enseignement ordinaire, l'établissement continuant d'accueillir des élèves de 12 à 17 ans. Les espaces intérieurs et extérieurs seront remodelés et un nouveau bâtiment reliant les pavillons existants sera construit. Le nouveau bâtiment abritera la bibliothèque/salle d'informatique de l'établissement, des espaces de travail destinés aux enseignants et aux élèves ainsi qu'un espace polyvalent qui constituera le nouveau centre de l'école, à la fois du point de vue géographique et fonctionnel.

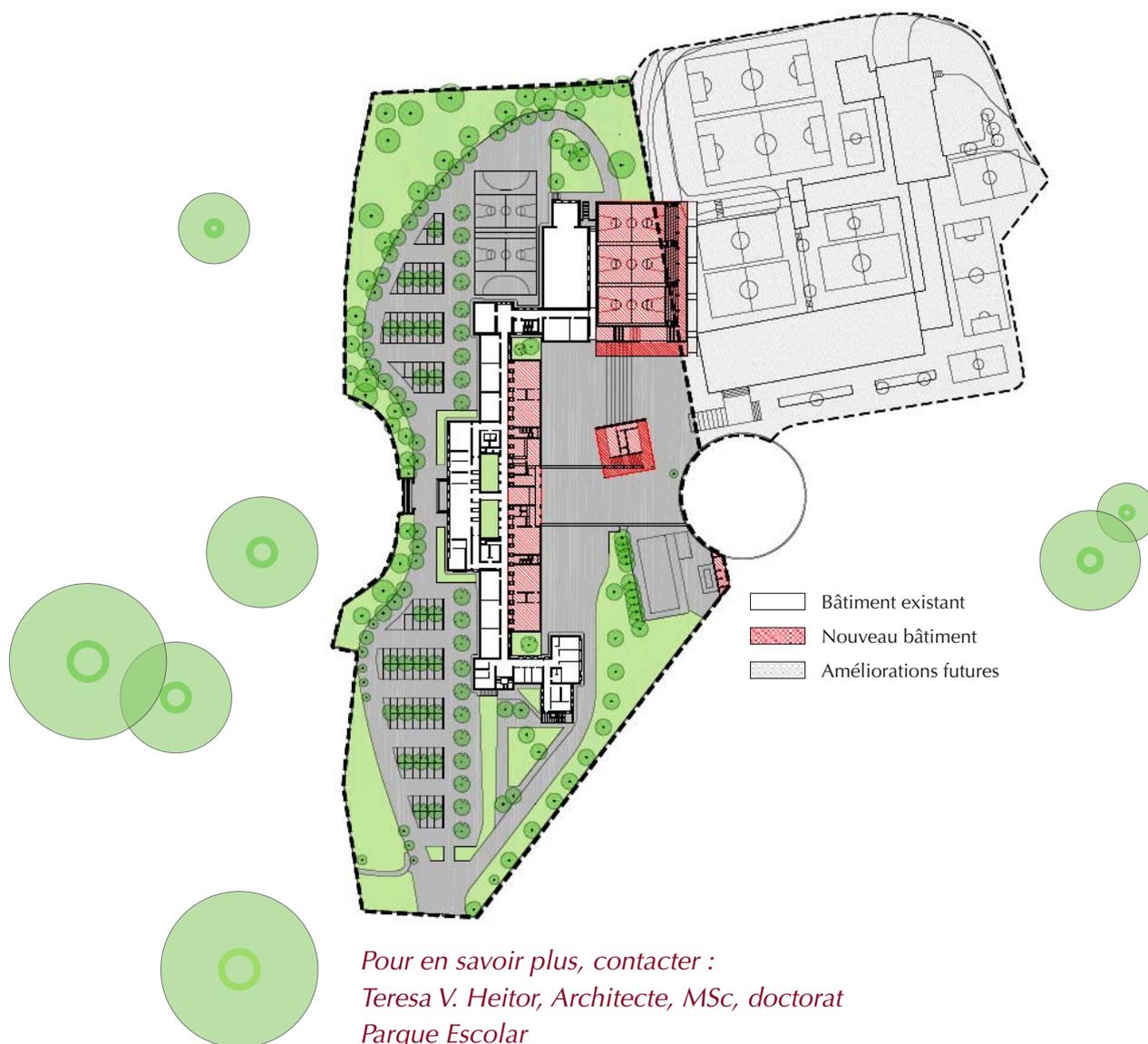


-  Bâtiment existant
-  Nouveau bâtiment



Centre d'enseignement et de formation Dom João de Castro

Il s'agit ici de transformer un collège en un établissement associant enseignement ordinaire et formation professionnelle en électronique. L'établissement a été ouvert en 1949 et accueillait à cette date 800 élèves de 10 à 17 ans. Une nouvelle aile abritant des laboratoires de science et d'électronique doit être construite ; elle sera rattachée à l'arrière du bâtiment existant, ce qui donnera une nouvelle image de l'établissement. L'espace intérieur sera entièrement reconfiguré, et un gymnase couvert ainsi qu'un réfectoire seront créés.



Pour en savoir plus, contacter :
Teresa V. Heitor, Architecte, MSc, doctorat
Parque Escolar
Av. Infante Santo, 2, 7^o
1350-178 Lisbonne, Portugal
teresa.heitor@parque-escolar.min-edu.pt

ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES

L'OCDE est un forum unique en son genre où les gouvernements de 30 démocraties œuvrent ensemble pour relever les défis économiques, sociaux et environnementaux que pose la mondialisation. L'OCDE est aussi à l'avant-garde des efforts entrepris pour comprendre les évolutions du monde actuel et les préoccupations qu'elles font naître. Elle aide les gouvernements à faire face à des situations nouvelles en examinant des thèmes tels que le gouvernement d'entreprise, l'économie de l'information et les défis posés par le vieillissement de la population. L'Organisation offre aux gouvernements un cadre leur permettant de comparer leurs expériences en matière de politiques, de chercher des réponses à des problèmes communs, d'identifier les bonnes pratiques et de travailler à la coordination des politiques nationales et internationales.

Les pays membres de l'OCDE sont : l'Allemagne, l'Australie, l'Autriche, la Belgique, le Canada, la Corée, le Danemark, l'Espagne, les États-Unis, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Islande, l'Italie, le Japon, le Luxembourg, le Mexique, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, la République slovaque, la République tchèque, le Royaume-Uni, la Suède, la Suisse et la Turquie. La Commission des Communautés européennes participe aux travaux de l'OCDE.

Les Éditions OCDE assurent une large diffusion aux travaux de l'Organisation. Ces derniers comprennent les résultats de l'activité de collecte de statistiques, les travaux de recherche menés sur des questions économiques, sociales et environnementales, ainsi que les conventions, les principes directeurs et les modèles développés par les pays membres.

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les interprétations exprimées ne reflètent pas nécessairement les vues de l'OCDE ou des gouvernements de ses pays membres.

Les corrigenda des publications de l'OCDE sont disponibles sur : www.oecd.org/editions/corrigenda.

© OCDE 2008

Toute reproduction, copie, transmission ou traduction de cette publication doit faire l'objet d'une autorisation écrite. Les demandes doivent être adressées aux Éditions OCDE rights@oecd.org ou par fax 33 1 45 24 99 30. Les demandes d'autorisation de photocopie partielle doivent être adressées au Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC), 20, rue des Grands-Augustins, 75006 Paris, France, fax 33 1 46 34 67 19, contact@cfcopies.com ou (pour les États-Unis exclusivement) au Copyright Clearance Center (CCC), 222 Rosewood Drive, Danvers, MA 01923, USA, fax 1 978 646 8600, info@copyright.com.